

BELGIAN OPERATOR SNCB CONFIRMS CAF AS PREFERRED BIDDER FOR THE SUPPLY OF ITS NEW TRAIN FLEET

Further to the resolution of the Council of State, the Board of Directors of NMBS (SNCB – National Society of Belgian Railways) today confirmed CAF as the preferred bidder for the AM30 train development, manufacturing and supply contract. Accordingly, it approved the continuation of the procurement process with the selected company, with the aim of concluding the framework agreement award.

This framework agreement covers a maximum scope of units of 170,000 places, with an initial base commitment valued at €1.7 billion (units for 54,000 places), subject to the final award of the contract.

The note issued by SNCB regarding this decision is attached.



Le Conseil d'administration de la SNCB confirme CAF comme soumissionnaire préférentiel pour la livraison de nouvelles automotrices

23 juillet 2025





Le Contrat de service public 2023-2032 conclu avec l'Etat belge en décembre 2022 stipule que 50 % de la flotte de la SNCB sera renouvelée d'ici la fin de cette période, notamment pour répondre à la croissance attendue du nombre de voyageurs, à l'amélioration du confort pour les clients, et au remplacement du matériel vieillissant, sensible aux pannes, par du matériel roulant plus flexible et à moindre consommation énergétique.

La livraison dans les temps de nouvelles automotrices est, dans ce contexte, d'une très grande importance. En décembre 2022, le Conseil d'administration a validé les critères de sélection et d'attribution et lancé un appel d'offres européen pour un contrat-cadre destiné à la livraison de nouvelles automotrices, dont 54.000 places assises dans le cadre d'une première commande. Les rames doivent offrir tout le confort nécessaire aux voyageurs, incluant une accessibilité autonome pour les personnes à mobilité réduite, des zones de silence, des écrans d'information, de la connectivité et des espaces suffisants pour les vélos. La commande inclut également des trains à batteries destinés à remplacer à terme les actuelles automotrices diesel.

Faisant suite à la suspension par le Conseil d'Etat de sa décision du 28 février de désigner CAF comme soumissionnaire préférentiel, le Conseil d'Administration a décidé, ce 23 juillet 2025, de reconfirmer CAF comme soumissionnaire préférentiel sur base d'une motivation qui tient compte de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration a constaté que les offres déposées par les 3 soumissionnaires mentionnent chacune le recours à des prestataires locaux. Le Conseil l'apprécie et invite le soumissionnaire préférentiel à concrétiser cette piste.

Le Conseil d'Administration a chargé le management, dans le cadre de la poursuite des discussions avec le soumissionnaire préférentiel en vue de la décision d'attribution définitive, de requérir auprès de CAF la confirmation que ses activités respectent le droit international et les droits humains.

